

**REGLEMENT DU JEU**  
**PMU « Opération Opodo Races »**

**ARTICLE 1**

Le PMU, Groupement d'Intérêt Economique immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° SIREN 775 671 258, dont le siège social est à PARIS (75015), 2 rue du Professeur Florian Delbarre, organise du 12 novembre 2015 au 31 janvier 2016, un jeu intitulé « Opération Opodo races » en 6 étapes correspondant aux 5 dates des courses qualificatives ainsi qu'à la date du prix d'Amérique Opodo,

Le jeu est annoncé sur le site [www.prix-amerique.com](http://www.prix-amerique.com) et est hébergé sur le site [www.pmulejeu.fr/pmuamerique2016](http://www.pmulejeu.fr/pmuamerique2016).

**ARTICLE 2**

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure domiciliée en France Métropolitaine, à la Réunion et aux Antilles, à l'exclusion des Salariés du PMU et des Titulaires des Points de Vente participants et de leurs subordonnés.

**ARTICLE 3**

Les personnes souhaitant participer au jeu doivent se rendre sur le site [www.prix-amerique.com](http://www.prix-amerique.com) du jeudi 12 novembre 2015 au samedi 16 janvier 2016 23h59 (heure de Métropole) au plus tard pour participer aux tirages au sort initiaux correspondant aux courses qualificatives.

COURSES	DATE de la Course	DATE de participation au jeu	DATE du Tirage Au Sort PMU
Prix de Bretagne	21 novembre	du 12/11 au 20/11	24 novembre 2015
Prix du Bourbonnais	13 décembre	du 23/11 au 12/12	15 décembre 2015
Critérium Continental et Ténor de Beaune	27 décembre	du 14/12 au 26/12	29 décembre 2015
Prix de Bourgogne	3 janvier	du 28/12 au 02/01	04 janvier 2016
Prix de Belgique	17 janvier	du 04/01 au 16/01	19 janvier 2016

Il sera demandé au participant de renseigner ses coordonnées. Toute autre participation sera considérée comme nulle si elle est incomplète, contrefaite ou réalisée de manière contrevenante au présent règlement.

Il ne sera autorisé qu'une seule participation par personne et par tirage au sort.

Les 5 000 premières personnes à s'inscrire sur les 5 premières étapes correspondant à chacune des 5 dates des étapes qualificatives gagneront 5 000 Bons à Parier Quinté+ de 2 € (1 bon à parier par personne) valables sur un Quinté+ de 6€ minimum à valoir uniquement les jours de chaque course qualificative, soit les 21/11/15 ou 13/12/15 ou 27/12/2015 ou le 03/01/2016 ou le 17/01/2016 en Points de Vente et sur hippodromes.

Ces Bons à parier seront envoyés par SMS aux gagnants.

Les tirages au sort pour attribuer les 19 lots par étape qualificative, soit 95 lots sur l'ensemble de l'opération auront lieu respectivement les 24 novembre 2015, 15 décembre 2015, 29 décembre 2015, 4 janvier 2016 et le 19 janvier 2016. Ils seront effectués parmi les participants qui auront correctement répondu à une question à choix multiples.

Un tirage au sort final parmi l'ensemble des participants aux 5 premières étapes, qui sera effectué à l'issue du Prix d'Amérique le 1 février 2016, sera organisé pour faire gagner 1 séjour de 15 jours dans l'Ouest américain pour deux personnes.

Les 96 vainqueurs tirés au sort dans le cadre de cette opération seront avertis par email ou courrier dans les 15 jours suivant chaque Tirage au Sort.

**ARTICLE 4**

Les 19 lots attribués par tirage au sort sur les courses qualificatives sont les suivants :

- 1 séjour de 4 jours à New York pour 2 personnes, d'une valeur de 2000 € TTC
- 3 invitations pour 2 personnes, pour le Prix d'Amérique Opodo le 31/01/16 avec transport et hôtel inclus d'une valeur unitaire de 1000 € TTC
- 5 bons de réduction Opodo d'une valeur unitaire de 200€ à valoir chez eDreams sans minimum d'achat
- 10 x 100€ de paris sous forme, soit d'abondement sur compte Carte PMU (lorsque le vainqueur est titulaire d'un compte carte PMU), soit son équivalent en bons à parier valables 3 mois dans le cas contraire.

Le lot final du 1<sup>er</sup> février 2016 est :

- 1 séjour de 15 jours dans l'Ouest américain pour deux personnes d'une valeur de 12 000 €

Pour le week-end Prix d'Amérique Opodo :

Le prix comprend :

- Le transport – aérien ou ferroviaire– au départ d'une ville de France Métropolitaine
- Une nuit en hôtel trois étoiles base chambre double à partager avec petit déjeuner

- Invitation le 31 janvier 2016 sur l'hippodrome de Vincennes : Entrée propriétaires et déjeuner groupe
- Les transferts sur Paris : Lieu d'arrivée (gare/aéroport) /Hôtel, Hôtel/Hippodrome, Hippodrome/Lieu de départ (gare/aéroport)

Le prix ne comprend pas :

- Les repas durant le séjour autre que le déjeuner du 31 janvier 2016
- Les boissons au cours et en dehors des repas
- Les dépenses personnelles et extra
- Toute prestation non mentionnée dans le descriptif de la dotation

Pour le séjour à New-York :

Le prix comprend:

- 2 billets d'avion aller-retour (classe économique) vers New York au départ d'un aéroport de France métropolitaine – sous réserve de disponibilité. Le vol, les taxes et les suppléments seront payés par eDreams dans la limite du montant du prix gagné conjointement avec l'hôtel. Au moins 1 (un) des passagers doit avoir plus de 18 ans.
- 3 nuits dans un hôtel 3 étoiles ou de catégorie supérieure. (Chambre double ou Twin) dans la limite du montant du prix gagné conjointement avec les vols.
  - Le vainqueur pourra choisir les dates de son voyage, sachant que le voyage devra impérativement s'effectuer avant le 31 mars 2017 dans la limite du montant du prix gagné.
  - Le voyage est organisé par eDreams qui se charge de la réservation des billets d'avion et de l'hébergement en fonction des préférences communiquées par le gagnant dans la limite du montant du prix gagné. Le gagnant devra choisir les vols et son hébergement parmi une sélection fournie par l'agent eDreams en charge de la réservation.

Le prix ne comprend pas:

- les frais de gestion relatifs au visa ou à toute documentation de voyage, à la manutention, aux repas, à l'assurance-voyage, aux déplacements, aux excursions, aux visites guidées, aux billets de participation à des événements, aux parcs thématiques, aux musées, aux expositions, aux éventuelles taxes de séjour ou à d'autres produits ou services différents de ceux indiqués au point précédent (par exemple, places assises XXL, repas pour personnes souffrant d'une allergie alimentaire, etc.).
- les frais ou les modifications de réservation ou les annulations successives à la réservation. Les Modifications et/ou les annulations de billets d'avion déjà émis et/ou d'hébergements déjà réservés sont soumis aux conditions fixées par les fournisseurs du voyage (compagnies aériennes, hôtels) et devront être payés par le gagnant.
- Les coûts supplémentaires découlant de demandes spécifiques formulées pour bénéficier de conditions de voyage différentes de celles prévues (ex : un nombre d'accompagnateurs supérieur, un allongement de la durée du séjour, la substitution des billets d'avion par des billets de trains) seront à la charge exclusive du gagnant.
- tous les frais supplémentaires non couverts par le présent règlement sont à la charge exclusive du gagnant.
- Le prix du voyage doit être utilisé dans le cadre d'un unique acte: si le prix total du voyage choisi est supérieur au prix, le vainqueur devra en payer la différence. Au contraire, si le prix du voyage est inférieur, le montant correspondant à la différence ne sera pas versé au vainqueur.
- En cas de réservation et de non départ pour des raisons non imputables à eDreams, le voyage sera réputé avoir été offert et le gagnant n'aura droit à aucun remboursement.

Les gagnants de ce voyage devront être en possession d'un passeport pour les Etats Unis d'Amérique dont la période de validité s'étend jusqu'à 6 mois suivant la date effective du voyage.

Ils feront leur affaire de toutes démarches administratives nécessaires pour cette destination ainsi que toutes assurances relatives à ce voyage.

Pour le séjour de 15 jours dans l'Ouest américain :

Le prix comprend:

- 2 billets d'avion aller-retour (classe économique) vers un aéroport situé dans l'ouest des Etats-Unis et au départ d'un aéroport de France métropolitaine – sous réserve de disponibilité. Le vol, les taxes et les suppléments seront payés par eDreams dans la limite du montant du prix gagné conjointement avec l'hôtel. Au moins 1 (un) des passagers doit avoir plus de 18 ans.
- 14 nuits dans un hôtel 3 étoiles ou de catégorie supérieure. (Chambre double ou Twin) dans la limite du montant du prix gagné conjointement avec les vols.
  - Le vainqueur pourra choisir les dates de son voyage, sachant que le voyage devra impérativement s'effectuer avant le 31 mars 2017 dans la limite du montant du prix gagné.
  - Le voyage est organisé par eDreams qui se charge de la réservation des billets d'avion et de l'hébergement en fonction des préférences communiquées par le gagnant dans la limite du montant du prix gagné. Le gagnant devra choisir les vols et son hébergement parmi une sélection fournie par l'agent eDreams en charge de la réservation.

Le prix ne comprend pas:

- les frais de gestion relatifs au visa ou à toute documentation de voyage, à la manutention, aux repas, à l'assurance-voyage, aux déplacements, aux excursions, aux visites guidées, aux billets de participation à des

événements, aux parcs thématiques, aux musées, aux expositions, aux éventuelles taxes de séjour ou à d'autres produits ou services différents de ceux indiqués au point précédent (par exemple, places assises XXL, repas pour personnes souffrant d'une allergie alimentaire, etc.).

- Les frais ou les modifications de réservation ou les annulations successives à la réservation. Les Modifications et/ou les annulations de billets d'avion déjà émis et/ou d'hébergements déjà réservés sont soumis aux conditions fixées par les fournisseurs du voyage (compagnies aériennes, hôtels) et devront être payés par le gagnant.

- Les coûts supplémentaires découlant de demandes spécifiques formulées pour bénéficier de conditions de voyage différentes de celles prévues (ex : un nombre d'accompagnateurs supérieur, un allongement de la durée du séjour, la substitution des billets d'avion par des billets de trains) seront à la charge exclusive du gagnant.

- tous les frais supplémentaires non couverts par le présent règlement sont à la charge exclusive du gagnant.

- Le prix du voyage doit être utilisé dans le cadre d'un unique acte: si le prix total du voyage choisi est supérieur au prix, le vainqueur devra en payer la différence. Au contraire, si le prix du voyage est inférieur, le montant correspondant à la différence ne sera pas versé au vainqueur.

- En cas de réservation et de non départ pour des raisons non imputables à eDreams, le voyage sera réputé avoir été offert et le gagnant n'aura droit à aucun remboursement.

Les gagnants de ce voyage devront être en possession d'un passeport pour les Etats Unis d'Amérique dont la période de validité s'étend jusqu'à 6 mois suivant la date effective du voyage.

Ils feront leur affaire de toutes démarches administratives nécessaires pour cette destination ainsi que toutes assurances relatives à ce voyage.

Si les délais (2 mois pour la réservation et 1 an pour effectuer le voyage) ne sont pas respectés, le voyage ne pourra plus être réservé et/ou effectué par le gagnant, sans que le PMU ne puisse en être tenu pour responsable. Les modifications et/ou annulations sont soumises aux conditions tarifaires d'Opodo et de ses prestataires.

#### **ARTICLE 5**

Il ne sera pas possible de demander l'échange des lots mis en jeu contre d'autres lots ou contre des espèces, ni de demander le transfert de ces lots auprès d'un tiers pour quelque raison que ce soit.

Les gagnants qui renonceraient à leur lot, ou qui ne réclameraient pas leur lot dans les délais, pour quelque motif que ce soit, ne pourront en aucun cas prétendre à un quelconque dédommagement.

Le joueur pourra obtenir le remboursement des frais ainsi engagés sur la base d'une connexion de 5 mn au tarif local heures creuses. Seuls les frais de connexion via un modem pourront être remboursés – hors câble, fibre optique, et ADSL – sur envoi d'une copie de la facture du fournisseur d'accès. La demande de remboursement devra être adressée par courrier à l'adresse du jeu. Le timbre correspondant sera également remboursé – au tarif lent – sur demande faite en même temps que la demande de remboursement des frais de connexion, obligatoirement accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.

#### **ARTICLE 6**

Le PMU se réserve le droit d'annuler, de proroger le jeu, de modifier une, plusieurs ou la totalité des modalités du jeu ainsi que de remplacer tout ou partie des lots par des lots de valeur équivalente, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

#### **ARTICLE 7**

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs inscrits au jeu disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à : PMU – Direction Marketing/e-PMU 2 Rue du Professeur Florian Delbarre – 75015 Paris

#### **ARTICLE 8**

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans aucune réserve du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation de celui-ci seront tranchées souverainement par le PMU en sa qualité d'organisateur.

#### **ARTICLE 9**

Le règlement des opérations, déposé en l'étude de Maître DESAGNAUX-PAUTRAT, Huissier de Justice au Paris, est adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par écrit, à l'adresse suivante :

PMU – Direction des Réseaux Commerciaux –  
Jeu PMU « Opération Opodo Races »  
2 rue du Professeur Florian Delbarre  
75734 Paris Cedex 15  
(Remboursement du timbre au tarif lent par virement  
sur demande écrite accompagnée d'un RIB ou RIP)